

Programme Candidats du Manitoba
PLAN D'ÉTABLISSEMENT



PARTIE 1 – DEMANDEUR PRINCIPAL

Dans le présent Plan d'établissement, on vous demande de fournir des détails sur la façon dont vous comptez vous établir au Manitoba et y trouver un emploi spécialisé. Nous vous recommandons de vous renseigner avant de remplir ce formulaire. À cet effet, des liens vous sont fournis vers des sites Web sur lesquels vous pourrez trouver l'information dont vous aurez besoin.

La Partie 2 du Plan d'établissement devra être remplie par la personne que vous avez désignée comme le proche parent résidant au Manitoba qui attestera son appui à votre plan d'établissement. Une fois que vous aurez présenté votre demande en ligne, le programme Candidats du Manitoba fera parvenir votre plan d'établissement à ce proche parent.

Comment remplir le présent formulaire

Utilisez le logiciel gratuit [Adobe Reader](#), tapez vos réponses dans les champs prévus et enregistrez-les. Dans les larges champs de saisie, la taille d'affichage du texte est réduite automatiquement si vous remplissez le champ. Si vous avez besoin de plus d'espace pour répondre aux questions, utilisez la page vide qui se trouve à la fin du formulaire. Une fois que vous aurez rempli votre formulaire en format PDF, vous devrez le téléverser dans votre demande en ligne.

1. Pourquoi choisir le Manitoba

Il existe de nombreux programmes d'immigration au Canada en vertu desquels il est possible présenter une demande de résidence permanente. Le site de [Citoyenneté et Immigration Canada](#) offre une description de ces programmes.

Le programme Candidats du Manitoba est un programme d'immigration destiné aux personnes qui ont l'intention de s'établir et de travailler au Manitoba en tant que résidents permanents de la province. Veuillez fournir au moins trois raisons pour lesquelles vous avez choisi le Manitoba comme votre destination d'immigration au Canada.

2. Votre destination au Manitoba

Le Manitoba comprend de nombreuses régions distinctes qui offrent diverses possibilités aux nouveaux arrivants. Veuillez indiquer la ville, le village ou la région du Manitoba où vous avez l'intention de vous établir. Pour en savoir plus au sujet des communautés, consultez la page « [Cities & Towns](#) » au site Web suivant : immigraumanitoba.com.

Ville, village ou région au Manitoba : _____

Veuillez fournir au moins deux raisons pour lesquelles vous avez choisi cette destination au Manitoba.

3. Votre parent proche au Manitoba

Veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous concernant votre parent proche résidant au Manitoba qui attestera son appui à votre plan d'établissement.

Nom de famille : _____ Prénom(s) : _____

Adresse domiciliaire au Manitoba :

_____ ville ou village _____ code postal

_____ courriel _____ téléphone

Lien de parenté (veuillez en choisir un)

Frère ou sœur mère ou père fils ou fille grand-père ou grand-mère oncle ou tante neveu ou nièce
cousin germain ou cousine germaine

Depuis combien de temps connaissez-vous ce parent proche? _____

Avez-vous déjà rencontré ce parent proche? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », veuillez précisez les circonstances de la rencontre.

Veuillez fournir des renseignements supplémentaires concernant votre lien avec votre parent proche résidant au Manitoba.

4. Votre profession envisagée au Manitoba

Votre profession envisagée au Manitoba est fondée sur vos études et vos expériences de travail. Il s'agit de l'équivalence canadienne de la profession que vous exercez dans votre pays d'origine.

Il est à noter que dans des pays différents, des professions qui regroupent des fonctions semblables peuvent ne pas porter les mêmes noms. Pour déterminer quelle est votre profession envisagée, utilisez [l'outil Travailler au Manitoba](#).

Certaines professions sont réglementées au Manitoba et exigent que ceux qui les exercent dans la province détiennent au préalable un permis ou un certificat délivré par un organisme de réglementation. Pour exercer une profession réglementée, vous devez vous inscrire auprès de l'organisme de réglementation approprié. L'organisme de réglementation évaluera vos compétences en vue de déterminer si elles satisfont aux exigences d'attribution d'un permis de pratique. Habituellement, les professions réglementées comportent une formation ou des études postsecondaires, de l'expérience de travail, des compétences linguistiques, la réussite d'un examen menant à l'obtention du permis requis, et le paiement de frais d'inscription. L'outil Travailler au Manitoba, Canada vous indiquera si votre profession est réglementée au Manitoba et, le cas échéant, les étapes pour obtenir le permis de pratique de cette profession.

Plan d'emploi

Toutes les personnes désignées à titre de Candidats du Manitoba doivent avoir établi un plan d'emploi avant d'arriver au Canada. Les renseignements demandés ci-dessous décriront ce plan et comment vous comptez trouver un emploi spécialisé au Manitoba peu après votre arrivée dans la province.

Quelle est votre profession envisagée? _____

Quelle est la profession envisagée de votre conjoint ou conjointe (le cas échéant)?

Votre profession est-elle réglementée au Manitoba? Oui Non

Si votre profession envisagée est réglementée, quelles étapes suivrez-vous afin de satisfaire aux exigences liées à l'exercice de cette profession au Manitoba?

Si votre profession est réglementée, êtes-vous en mesure de lancer le processus d'obtention du permis de pratique avant votre arrivée?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », veuillez indiquer les étapes que vous suivrez pour lancer le processus d'obtention du permis avant votre arrivée au Manitoba.

S'il s'agit d'une profession réglementée, indiquez dans quelles professions connexes et non réglementées vous pourriez exercer au Manitoba, compte tenu de votre formation et de votre expérience d'emploi. (Par exemple, un ingénieur pourrait occuper un poste de dessinateur, et un pharmacien celui d'un technicien en pharmacie. [L'outil Travailler au Manitoba](#) contient des renseignements sur les professions connexes.)

Si votre profession **n'est pas** réglementée, quelles étapes suivrez-vous avant d'arriver au Manitoba pour faire en sorte d'y trouver un emploi spécialisé peu après votre arrivée?

Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur votre plan d'emploi, qu'il s'agisse d'une profession réglementée ou non réglementée.

Prévoyez-vous perfectionner vos compétences professionnelles avant d'arriver au Manitoba?

Si vous avez répondu « Oui », quelles mesures allez-vous prendre pour perfectionner vos compétences professionnelles?

Certaines professions exigent des compétences linguistiques plus étendues pour pouvoir trouver du travail au Manitoba. Possédez-vous les compétences linguistiques nécessaires pour trouver un emploi dans une profession spécialisée après votre arrivée au Manitoba?

Oui Non

À noter : Il existe deux langues officielles au Canada : l'anglais et le français. Au Manitoba, les services de langue française sont offerts surtout dans les endroits où il se trouve une forte concentration d'habitants francophones. Dans plusieurs régions du Manitoba, vous n'aurez accès qu'à des services en anglais. Pour travailler au Manitoba, vous devez pouvoir communiquer aisément avec des anglophones qui comprennent ou connaissent peu le français.

Dans le cadre de votre travail, vous devez posséder des compétences de niveau intermédiaire ou avancé de l'anglais dans les quatre domaines linguistiques de base : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Par conséquent, vous devez pouvoir :

- participer à des discussions de nature complexe
- partager clairement vos pensées
- comprendre des textes à caractère technique
- rédiger avec confiance des rapports en langue anglaise

Prévoyez-vous perfectionner vos compétences linguistiques en anglais avant votre arrivée au Manitoba?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », quelles mesures allez-vous prendre pour améliorer votre connaissance de l'anglais?

Veillez noter que le programme Candidats du Manitoba offre des cours d'anglais en ligne aux personnes dont la candidature a été retenue par la Province et qui attendent que leur soit délivré un visa. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la page [Améliorez votre maîtrise de l'anglais](http://immigraumanitoba.com) à immigraumanitoba.com, puis sélectionnez le lien Idées concernant l'autoformation.

5. Votre situation financière

Les personnes désignées pour la résidence permanente au Canada doivent prouver qu'elles disposent en leur propre nom des ressources financières suffisantes pour s'établir au Manitoba.

Dans la demande en ligne au programme Candidats du Manitoba, le demandeur principal doit fournir des renseignements financiers, y compris des relevés bancaires couvrant une période minimale de six mois, un état des actifs et des dettes ainsi que des titres de propriété de biens immeubles accompagnés d'une évaluation de la valeur marchande actuelle.

Veillez fournir un sommaire de vos éléments d'actif et de vos dettes de la façon indiquée dans la section Valeur nette de votre demande en ligne au programme Candidats du Manitoba.

6. Déclaration et autorisation

Je déclare par la présente ce qui suit :

- a. Je comprends qu'en tant que demandeur au programme Candidats du Manitoba, je fais une déclaration formelle indiquant mon intention de vivre et de travailler au Manitoba.
- b. J'ai la capacité de satisfaire à mes besoins essentiels ainsi qu'à ceux des membres de ma famille qui m'accompagnent, concernant notamment le logement, la nourriture, les vêtements et tous les autres biens et services nécessaires à la vie de tous les jours au Manitoba.
- c. Je comprends que toute fausse déclaration ou dissimulation de renseignements peut entraîner des conséquences, notamment le refus de ma demande de certificat de désignation ou le retrait dudit certificat.

Ville, village, province, pays : _____

Date : _____

À titre de demandeur principal dont le nom figure dans ce formulaire, je déclare avoir lu et compris les énoncés liés à cette Déclaration et autorisation et je consens à les respecter.

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre aux questions, s'il vous plaît utilisez la page suivante.